

Dossier de Presse

21 février 2014

Protection et régulation animale Pour une gestion éthique et humaniste

En vertu de l'article L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, les maires sont chargés de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs. Avec l'aide de leur police municipale, ils doivent assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Dans les grandes métropoles urbaines, comme Saint-Etienne, cela impose de surveiller et de réguler les populations de certains animaux des villes ou affectionnant y séjourner : pigeons, étourneaux, rongeurs, chats, chiens, etc.

Nous proposons une approche nouvelle, plus humaine, plus digne, plus éthique, qui placera la protection animale au cœur de nos politiques, à travers une série de mesures et d'actions efficaces et ciblées :

1 - Un contrôle systématique des cirques et l'application de la loi

Il existe plusieurs dispositions législatives et réglementaires qui encadrent la détention et l'utilisation d'animaux non domestiques dans les cirques. Ces textes, pourtant restrictifs, sont peu appliqués aujourd'hui en raison d'absence de mesures de contrôle ou de sanctions.

Avant chaque production de cirques ou d'expositions itinérantes sur le territoire communal, nous procéderons à **un contrôle systématique des installations et des conditions de détention des animaux, afin de nous assurer que les organisateurs respectent la réglementation en vigueur et les prescriptions exigées par l'arrêté du 18 mars 2011, texte imposant, entre autres, de bonnes conditions d'entretien et d'exposition en spectacle des animaux détenus en captivité.**

Dans le cas où des irrégularités ou des maltraitements sur les animaux seraient constatés, nous avertirons immédiatement les autorités compétentes et interdirons la production de ce cirque sur notre commune. Nous serons intransigeants.

2 - Des pigeonniers contraceptifs et éducatifs contre les nuisances

Pour **lutter efficacement contre les nuisances occasionnées par les pigeons et réguler durablement leur nombre en ville**, nous allons doter Saint-Etienne de pigeonniers dits « contraceptifs ». Avec ce dispositif, les pigeons seront fixés et nourris dans les pigeonniers, et **leur reproduction sera contrôlée et maîtrisée.**

Par ailleurs, les pigeonniers contribuent à **une meilleure propreté de la ville** en concentrant les fientes sur les lieux de nourrissage. Elles peuvent ainsi être ramassées et éliminées plus facilement, **limitant les risques de maladies** (zoonoses) et de prolifération de parasites (la tique des pigeons *Argas reflexus*). **Les personnes souhaitant nourrir les pigeons pourront participer en apportant de la nourriture au responsable du site.**

Cette méthode de **régulation douce** des pigeons permettra une **réduction significative des nuisances locales** causées par les pigeons et permettra d'améliorer la cohabitation entre les citadins et les oiseaux. En complément à l'installation des pigeonniers contraceptifs, nous veillerons, notamment auprès des propriétaires et gestionnaires d'immeubles, à **l'installation de dispositifs d'effarouchement électroniques, ultrasoniques ou répulsifs comme solution non violente et éthique.**

3 - Des mesures douces pour réduire la sédentarisation des étourneaux en ville

Des nuées d'étourneaux migrateurs engendrent parfois et temporairement des nuisances importantes pour les riverains (bruits, fientes, etc.) et peuvent présenter potentiellement un risque pour la santé publique. Nous prévoyons de mettre en place des mesures permettant de **réduire la sédentarisation de ces oiseaux et d'atténuer leurs nuisances en ville :**

- Détection des dortoirs (cartographie et suivi des populations),
- Elagage des arbres accueillants ces étourneaux,
- Effarouchement pyro-optique et acoustique avant l'aube et après le crépuscule.

4 - Un plan de prise en charge des chats errants pour un traitement plus humain

La divagation et la prolifération de chats dans les rues génèrent chaque année un grand nombre de plaintes (bruit, odeurs, etc.) et présentent un risque pour la santé publique (transmission de maladies ou de parasites aux humains). **Nous considérons que la question des chats errants doit être traitée avec dignité et humanité, à travers un plan de prise en charge autre que celui qui est appliqué aujourd'hui** (capture, fourrière, euthanasie), et élaboré en concertation avec les acteurs associatifs locaux.

Nous nous engageons à mettre en place, en plus de l'affichage légal obligatoire, **une information dans l'ensemble des mairies de la ville pour sensibiliser nos concitoyens sur les précautions à prendre en cas d'accueil d'un chat errant à son domicile**. Des plaquettes seront spécialement éditées, avec la liste des associations, leur rôle, et le rappel à tous de la loi et des amendes encourues en cas d'abandon, de maltraitance ou de chasse.

Nous lancerons régulièrement **des campagnes de stérilisation des chats errants pour éviter leur prolifération en ville**. Cette mesure permettra, dans le temps, **de réduire l'euthanasie, de mettre fin aux nuisances subites par les riverains**, et de vérifier que chaque chat soit bien identifié.

5 - Un meilleur accompagnement et suivi des chiens perdus

La divagation des chiens est interdite. En application des pouvoirs de police du maire, nous organiserons la prise en charge des chiens en état de divagation ou saisis par les agents des forces de l'ordre. Ils seront emmenés et gardés à la fourrière municipale. **Les chiens non réclamés seront tatoués, vaccinés et proposés pour l'adoption à des associations de protection animale**.

6 - Une méthode éthique pour lutter contre la prolifération des rongeurs en ville

Nous procéderons à des enquêtes et investigations sanitaires à chaque fois que nous sera signalé un site colonisé par des rongeurs ou des insectes. Nous agirons pour restreindre l'accessibilité aux locaux et empêcher l'intrusion, la prolifération et la sédentarisation des rongeurs (rats, souris, lérots) et insectes. **Nous emploierons une méthode adaptée à chaque situation et surtout respectueuse de l'environnement, avec le souci constant de la protection des espèces non ciblées**.

Contact presse : Olivier Barbé
04 77 57 08 13
presse@perdriau2014.fr

 GaelPerdriau2014

 @Perdriau2014